

Les innombrables commémorations en l'honneur de Michel Foucault, à l'occasion des trente ans de sa disparition, ont mis au grand jour un insondable paradoxe : lui qui invitait ses lecteurs à cesser d'interpréter et à « penser autrement » se trouve désormais assailli par une foule d'interprètes plus ou moins autorisés, qui ont pris soin de tracer le cercle du bon sens foucauldien. Cette entreprise de normalisation disciplinaire (pour adapter un lexique cher au philosophe) constitue l'envers d'un phénomène en soi positif : l'entrée de Foucault dans le canon académique dont il fut longtemps exclu. Il est donc heureux que les philosophes, mais aussi les sociologues, les politistes, les historiens, les économistes parfois, aient enfin accueilli Foucault en leur sein et l'aient élevé à la dignité d'un objet d'étude à part entière. Le risque d'embaumement en valait même la chandelle.

Reste que cette consécration marque aussi l'emprise de l'exégèse traditionnelle et de ses mythes sur une œuvre qui avait rompu avec l'une et avec les autres : croyance dans la cohérence intellectuelle cachée du grand penseur (alors qu'il avait démolì la figure de l'auteur comme foyer originaire de donation de sens) ; dans l'autonomie théorique de son discours (alors que rien de plus mobile que cette pensée si sensible à son temps et à la conjoncture politique) ; préconceptions bien ancrées (certes encouragées par Foucault lui-même) sur l'hétérogénéité de la « généalogie » ou de « l'archéologie » aux sciences humaines, pour préserver la singularité de sa démarche par rapport aux sciences sociales ; éloge des résistances locales et individuelles contre les grandes stratégies globales révolutionnaires ou étatiques.

Il est un thème particulièrement révélateur sous ce rapport. Le consensus général veut que le principal apport de Foucault à la pensée politique soit d'avoir décentré l'étude du pouvoir de la question de l'État, au profit d'enjeux longtemps négligés et tenus pour infrapolitiques, comme la folie, la prison, les hôpitaux, ou la

sexualité<sup>1</sup>. Le fait est incontestable : Foucault n'a cessé de lutter contre la « survalorisation du problème de l'État » (STP, p. 112), comme le principal obstacle épistémologique pour étudier adéquatement les phénomènes politiques. Ce n'était pas, toutefois, pour délaisser l'étude de l'État lui-même mais plutôt pour en renverser le principe d'analyse : partir de l'écheveau des rapports de pouvoir qui tissent une société donnée pour saisir l'émergence et la consolidation de l'État, plutôt que de l'État comme modèle et source du pouvoir. Dans l'aire anglo-saxonne, les *governmentality studies* ont largement pris pour argent comptant ce rejet apparent de toute théorie de l'État, quoiqu'à des degrés divers<sup>2</sup>. Cependant, un cours comme *Sécurité, territoire, population* ne peut manquer d'apparaître comme « le lieu d'une investigation sur les formes de l'État moderne », comme le notent à juste titre Philippe Artières et Mathieu Potte-Bonneville<sup>3</sup>. La chose est dite, mais presque en passant, et d'autres spécialistes avisés le concèdent aussi sans pour autant creuser davantage cette voie<sup>4</sup>. Derrière ce demi-déni, cette mise en sourdine, il y a certainement tout un culte du minuscule, de l'événement éruptif, du dispersé et du pluriel ; dans un tel univers, tout est plus diffus, plus labile, plus doux, plus réversible, plus aimable en somme. Dès lors, un Foucault penseur des grandes dominations étatiques et macro-politiques cadrerait fort mal avec cette conception du monde.

Cet ouvrage n'entend pas défendre une interprétation radicalement différente du concept de pouvoir chez Foucault, mais prendre acte de sa réflexion sur l'État et en mesurer la richesse, la portée et les limites. Il contribue en ce sens à toute une vague d'interprétations neuves qui, depuis quelques années, ont ouvert une discussion très féconde sur la question. En France, cette réflexion foucauldienne sur l'État est parfois repérée, mais rarement analysée comme telle, et encore moins rapportée à la sociologie historique et politique de l'État : les usages de Foucault en sociologie et

science politique sont une chose, le traiter comme un véritable théoricien de l'État en est une autre<sup>5</sup>. Une série de travaux allemands et anglo-saxons sont allés tôt dans ce sens et m'ont inspiré. Martin Saar, par exemple voit dans la démarche de Foucault une manière neuve d'écrire l'histoire des idées politiques, plus audacieuse et satisfaisante encore que ce qu'il appelle la « nouvelle histoire des idées politiques » (la sémantique historique et l'École de Cambridge), car plus « matérialiste » et soucieuse d'articuler les discours théoriques *sur* l'État aux pratiques *de* l'État<sup>6</sup>. Je ne lui donnerai pas entièrement tort, mais soulignerai que cette innovation n'est pas sans rapport avec la portée « sociologique » de la généalogie foucauldienne<sup>7</sup>. Des sociologues comme Bob Jessop<sup>8</sup> ou Thomas Lemke<sup>9</sup> ont tenté de redéfinir la théorie marxiste de l'État à la lumière de Foucault. Un juriste comme Bernard Harcourt, un historien comme Stephen Sawyer<sup>10</sup>, un politiste comme Pierre Sauvêtre<sup>11</sup>, un philosophe comme Julien Pallotta<sup>12</sup>, ont particulièrement exploité les cours au Collège de France, désormais tous publiés, sans d'ailleurs se rejoindre en tout. La plupart ont relevé, à juste titre, que le concept de gouvernementalité peut servir à explorer les conditions de possibilité de l'État moderne<sup>13</sup>. Le présent ouvrage entend reprendre et prolonger cette perspective plus amplement et systématiquement, en achevant de briser le sens commun sur la question.

Le plus grand respect dont on puisse témoigner à un auteur aussi irrespectueux que Foucault est donc de cesser de le fétichiser, de le prendre pour ce qu'il est, y compris dans ses limites, ses points aveugles et ses incohérences, mais aussi de le tordre, de le mutiler, de le modeler et de le moduler pour le faire fonctionner sous d'autres régimes intellectuels et sur d'autres terrains. Le lecteur ne trouvera donc pas tellement, dans ce livre, d'interprétation exégétique du texte de Foucault, ni de reconduction de ses analyses historiques à un jeu conceptuel éternisant. Il trouvera

bien davantage un Foucault hors-texte et hors de lui-même, notamment confronté aux sciences sociales (et réciproquement). Il s'y prête d'autant mieux qu'il est rarement là où on croit le trouver. Il n'est pas l'auteur d'une « théorie » unifiée, même si (ou parce que) il théorise continûment sa pratique. Quand il semble proposer une théorie (*L'Archéologie du savoir*), c'est pour la laisser au bord du chemin. Foucault ne fait pas toujours ce qu'il dit ; il ne dit pas toujours ce qu'il fait ; il fait parfois ce qu'il dit ne pas vouloir faire ; il dit parfois ce qu'il ne fait pas. Cet art de la dérobade et du faux-semblant, revendiqué haut et fort, défie toutes les lectures globalisantes et homogénéisantes.

Ceci n'est donc pas un nouveau livre sur Foucault. C'est un livre sur l'État et la possibilité toujours vivante d'en faire une théorie, retrempee dans l'eau acide de la généalogie, en engageant une discussion critique avec sa contribution, en déplaçant ou complétant certains de ses développements. Mais, à partir de son travail historique, il propose de *dégager la contribution de la généalogie à la sociogenèse de l'État*. Comment ? En sortant Foucault de lui-même et du cercle herméneutique tracé par nombre de ses commentateurs. Ce livre ne vise pas tellement à revenir sur l'évolution de l'œuvre de Foucault, mais plutôt à dégager une série de problématiques, de thèses et peut-être d'angles morts que l'hostilité proclamée au statocentrisme tend à occulter, et qui ne sont pas loin de former une théorie *non explicitée* de l'État. Une telle entreprise servira donc moins la connaissance de Foucault qu'à saisir en quoi et dans quelle mesure ses analyses peuvent enrichir la « boîte à outils » des perspectives théoriques sur l'État.

Elle suppose d'admettre une double thèse : l'intérêt continu de Foucault au cours des années 1970 a été la question du pouvoir *pour autant* qu'elle puisse éclairer la formation de l'État moderne ; la démarche généalogique constitue *une contribution méthodologique et empirique aux sciences sociales*, et non pas une « alternative » ou

un supplément d'âme. Sur chacun de ces points Foucault ne m'aide pas toujours ; encore faut-il préciser dans quelle mesure et pour quelles raisons.

Sur le premier aspect : Foucault n'en reste pas au refus de l'État comme objet de la théorie politique, en dépit de ses appels bruyants à le démarquer de la question du pouvoir en général. Après *Surveiller et punir*, paru en 1975, sa pensée connaît une nette inflexion avec *Sécurité, territoire, population* et *Naissance de la biopolitique*. L'exploration de la genèse de la raison d'État, de la police, des sciences de gouvernement, notamment, permet à l'historien d'inscrire la question de l'État à son agenda et dans son dispositif général d'analyse du politique, alors qu'il semblait l'avoir auparavant rejetée comme un élément inessentiel et, à la limite, « anecdotique<sup>14</sup> ». « Faire l'économie d'une théorie de l'État », en effet, signifie non pas évacuer l'État comme objet, mais évacuer *l'analyse institutionnelle* de celui-ci, analyse qui en fait un « universel politique » dont on déduirait tout le système des rapports de pouvoirs traversant la société<sup>15</sup>. Remplaçons, dit Foucault, la théorie d'un objet réifié qu'on se donne à l'avance (l'État) par la généalogie d'un processus (l'étatisation). « On ne peut pas parler de l'État-chose [...]. L'État, c'est une pratique », c'est-à-dire une certaine manière de gouverner, de conduire les conduites, de structurer le champ d'action éventuelle des autres. Il convient donc de « faire l'investigation du problème de l'État à partir des pratiques de gouvernementalité » (NB, p. 79). Le résultat est que la démarche la plus radicalement critique à l'égard du statocentrisme nous revient comme *une théorie de l'État en creux* : l'État est bien quelque chose, et non pas seulement une idéologie, une superstructure, ou même un appareil répressif noyé dans l'immense toile des rapports de pouvoir. L'État est né de cette dernière et affecte tout aussi bien ses structures ; il est inhérent aux mailles du pouvoir quoiqu'il y tienne un rôle singulier. En d'autres termes, que ne récuseraient pas les

sociologues, il apparaît comme une *production sociale*, et Foucault porte en ce sens une approche profondément immanentiste de l'État : celui-ci n'est pas ce monstre froid de la théorie qui se serait développé « comme une sorte d'organisme menaçant au-dessus de la société civile. » (STP, p. 253). En ce sens, sa critique de la « survalorisation du problème de l'État » (*ibid.*, p. 112) ne doit pas prêter à confusion : elle ne vise pas l'intérêt que représente l'étude de l'État, mais la tendance à tout expliquer à partir de l'État.

Sur le second aspect : Foucault n'a cessé de se démarquer de la « sociologie », ou plutôt de l'idée qu'il s'en faisait (pour l'essentiel, un certain héritage de Durkheim : la société comme totalité organique et comme système de représentations collectives). Pourtant, parmi les multiples fortunes de son travail, la plus étonnante est peut-être celle qui concerne toute une série de recherches sur les formes contemporaines de l'État : l'État-providence, la société assurancielle, les sciences de gouvernement, la socio-histoire de l'action publique, le *new public management*... La chose n'allait pourtant pas de soi : il paraît *a priori* bien étrange d'envisager que Foucault ait jamais proposé une quelconque théorie de l'État. Le philosophe ne déclarait-il pas haut et fort rejeter jusqu'au projet d'une telle théorie, à une époque où la théorie de l'État apparaissait comme un exercice obligé chez les marxistes comme les juristes ? À rebours du présupposé statocentré de la pensée politique dominante, Foucault entendait bien plutôt mener des analyses spécifiques des mécanismes de pouvoir là où ils se déploient (dans l'école, la prison, la caserne, l'usine, la sexualité, la clinique, l'asile, etc.). Il n'est pas dit cependant, eu égard à son art de la dérobade, qu'il faille toujours le prendre au mot, surtout quand on prête attention à l'évolution de sa pensée.

La thèse dominante, celle du *refus délibéré de la théorie de l'État par Foucault*, tient en effet à plusieurs déclarations fracassantes, par exemple : « La théorie de l'État, l'analyse traditionnelle des

appareils d'État n'épuisent sans doute pas le champ d'exercice et de fonctionnement du pouvoir » (DE II, n°106, p. 312). Mais également à des raisons éditoriales factuelles : la publication tardive des cours au Collège de France de la période, notamment « *Il faut défendre la société* » (publié en 1997), *Sécurité, territoire, population* (2004), *Naissance de la biopolitique* (2004), *La Société punitive* (2013)<sup>16</sup>. Il faut pourtant éclairer le mystère de cette riche postérité foucauldienne concernant l'étude de l'État moderne. Elle n'est pas incidente ni entièrement détachée des textes du philosophe. Cependant les usages, même réflexifs, de Foucault dans les travaux sur l'État (notamment en sociologie de l'action publique ou en socio-histoire de la construction de l'État), justifient rarement la compatibilité théorique entre la démarche du philosophe et celle des sciences sociales sur ce terrain précis. On n'en fera reproche à quiconque tant la recherche se nourrit d'emprunts, captures et brigandages chez les voisins, sans qu'il soit besoin de rendre des comptes théoriques. Pierre Lascoumes<sup>17</sup> a fort bien montré que Foucault s'est engagé dans une théorie alternative de l'État, « *from below* », mais il théorise moins sa compatibilité sociologique qu'il ne l'indique par des rapprochements suggestifs avec l'analyse des politiques publiques. Il n'est désormais pas interdit de rouvrir le dossier et de procéder à une mise au point théorique.

De la critique du statocentrisme dans *Surveiller et punir* à l'inflexion éthique et antique (à partir de 1979), la réflexion politique de Foucault s'est notablement transformée : études sur la « raison d'État », apparition de nouveaux concepts (gouvernementalité, sécurité, biopolitique). Il suffit de jeter un œil à l'index des différents cours au Collège de France : l'État devient insensiblement le centre des recherches de Foucault. On peut dire que *la généalogie du pouvoir moderne devient insensiblement celle de l'État moderne* ; et le concept glissant de gouvernementalité constitue l'opérateur par lequel on passe de la microphysique des pouvoirs à la macro-politique.

Ainsi, dans un entretien de 1978, Foucault peut déclarer à propos de la formation des États européens entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle : « Il y a là une sorte de soif gigantesque qui force à se tourner vers l'État. On pourrait parler de désir de l'État » (DE III, n° 235, p. 618). La notion de *soif*, dans son usage métaphorique, renvoie à un désir si impérieux qu'il se rapproche d'un besoin vital. Ce thème doit être mis en contraste avec la perspective de Pierre Legendre dans un livre de 1975 que Foucault connaissait bien : *L'Amour du censeur*<sup>18</sup>. La démarche de Legendre est tout autre : elle maintient une conception verticale et descendante du « Pouvoir » (la majuscule est de lui), relative aux problématiques lacaniennes du désir, de l'interdit et du Père, assez étrangères à la généalogie foucauldienne. La grande *soif de l'État*, en effet, n'est pas exactement *l'amour du Pouvoir*, thème que je crois étroitement associé au thème du Nom d'Un, élaboré par La Boétie. Selon ce dernier, la multitude trouve le principe de son unité dans l'image du Pouvoir (le Roi, l'État, la Nation...), représenté en majesté et revêtu de l'autorité souveraine : l'enchantement du « Nom d'Un » correspond à cette illusion fétichiste par laquelle le peuple renverse le rapport d'engendrement et se croit constitué par ce qu'il a produit, à savoir l'autorité politique. Il y aurait de quoi rapprocher Foucault de La Boétie sur leurs conceptions respectives du pouvoir en termes de chaînes de dépendance de la servitude ; la différence tient cependant à ce que le premier a toujours tenu à distance (peut-être à tort) la problématique du second – que Legendre reprend avec d'autres intentions –, à savoir la *servitude volontaire* (pourquoi travaille-t-on à sa servitude comme s'il s'agissait de son salut ?). Foucault entend moins étudier l'ascendant symbolique et libidinal de l'État sur les sujets que la volonté, plus ou moins partagée par une série d'individus et de groupes (à un moment déterminé de l'histoire), de *constituer* l'État. *La soif de l'État est une volonté de savoir*, non un désir de se faire blouser et de ne pas savoir. Foucault renverse ici entièrement la problématique



de la servitude volontaire : « On pourrait parler de désir de l'État, [...] volonté de l'État [...]. Quand il s'agit de formation d'un État, il n'est plus question de personnages comme le despote ou de sa manipulation par des hommes appartenant à la caste supérieure. Mais on ne peut que dire qu'il y avait là une espèce de grand amour, de volonté insaisissable » (DE III, n°235, p. 618). Je ne veux pas non plus opposer ici le haut et le bas – tout le monde aujourd'hui sait que le pouvoir vient d'en bas, qu'il est une production sociale. Je veux insister sur la dimension formatrice et institutive de cette grande soif d'État. C'est ce dont Foucault a tenté de faire la théorie, à partir de ses recherches historiques des années 1970.

Ce qu'il entend par « théorie de l'État » est très extensif et correspond à trois grands types : juridique, marxiste, et sociologique. Il s'agit dans les trois cas de modèles reconstruits, et qui n'épuisent évidemment pas la pluralité et la richesse des théories concernées. Pour préciser cette question, on considérera qu'une *théorie de l'État* est un système de connaissances et de principes cohérent et susceptible de rendre compte de l'État soit philosophiquement (son essence, par exemple le principe de souveraineté), soit à partir d'un modèle scientifique, comme le positivisme juridique ou, sur un mode plus expérimental, la sociologie politique. On le confrontera à tous ces modèles, d'abord à ceux qu'il rejette explicitement – qu'on appellera le *doublet juridico-marxiste* –, puis à celui qu'il tend à ignorer ou minorer, la *sociologie*, mais dont il n'est pas nécessairement si éloigné.

La plus grande vertu de Foucault est qu'il ne nous laissait pas en paix : il était proprement « impossible », comme on dit d'un grand enfant qui ne sait pas se tenir en public et sait se rendre insupportable. Pour restituer un peu de cette vitalité intempestive, je propose d'entrer dans les interstices de sa pensée, jusqu'au point limite où « mon » Foucault apparaîtra aussi éloigné que possible du réel, et pourtant surgira de lui.